

Séance du 3 novembre 1934.

L'an mil neuf cent trente quatre, le lundi vingt neuf octobre, convocation du Conseil Municipal, pour le samedi 3 novembre 1934, à 14 heures, à la Mairie d'Orsay, en séance ordinaire, pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.
Le Maire,
L. Cadot

L'an mil neuf cent trente quatre, le samedi trois novembre, à 14 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M. Cadot Maire.

Étaient Présents: M. M. Cadot, Maire, Guy et Lefèvre adjoints, Marotte, Leroux, Delbet, Lemerle, Vilain, Demouchy, Bertrand, Piécost, Dreu, Stévenin, Dumas
absents excusés: M. M. Boisseur, Blondel, Guillemard, Blouvenin, Dupré, Kermañac.

Séance ouverte à 14 heures 30 minutes.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Delbet, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Correspondances.

Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la St^e Lyonnaise des Eaux en date du 3 juillet 1934, relative à l'échec des pourparlers avec la C^{ie} Gal. des Eaux et le syndicat Intercommunal pour la fourniture d'eau en gros.

Le conseil invite M. le Maire à demander un rapport à M. Harbottin sur cette question.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la St^e Lyonnaise des Eaux en date du 8 octobre 1934 et d'une lettre de M. M. Dupré et Lhuillier en date du 17 octobre 1934 relative à la fourniture d'eau à prix réduit à ces personnes et à l'installation d'une bouche d'incendie à Mondétour.

Le conseil décide d'étudier un avenant avec la St^e Lyonnaise à ce sujet, et décide de poser une bouche d'incendie à Mondétour.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^{me} Rigaud demandant une indemnité de logement, étant mariée et ne pouvant plus occuper le local destiné à une adjointe célibataire. Le conseil accorde l'indemnité.

M. le Maire donne lecture de deux lettres, du Directeur et de la Directrice des écoles demandant l'installation du chauffage central dans leur appartement. Le conseil décide de demander l'avis de l'architecte.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Commerçants d'Orsay relative au Marché. Le conseil demande l'application intégrale du contrat.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Fantecouteau relative à l'entretien du chemin de la Goultière. (renvoi à la commission des chemins).

M. Droua demande que le projet du chemin 26 soit renvoyé au conseil à la prochaine séance.

Questions diverses -

AVIS DU CONSEIL SUR UNE DEMANDE de reconnaissance légale de la C^{ie} des Soeurs de St Vincent de Paul de la C^{ie} des Soeurs de St Vincent de Paul, dit Ophélinat St Suzanne
articles 2 et 24 de la loi du 14 janvier 1933. sur la reconnaissance légale
de la C^{ie} des Soeurs de St Vincent de Paul, dit Ophélinat St Suzanne

dont le siège est à Orsay, le conseil donne un avis favorable à l'existence légale de cet établissement.

Demande d'installation d'un bec de gaz rue de Bellevue angle rue du Coteau.

M. le Maire donne lecture d'une pétition de M. Jozereau et autres, relative à la pose d'un bec de gaz, chemin 36 - angle de la rue de Bellevue et de la rue du Coteau. Le conseil accepte la pose de ce bec et demande qu'il soit fait diligence auprès de la C^{ie} du gaz.

Demande de subvention Parc d'Orsay 3^e partie et Val l'Orze.

M. le Maire donne lecture de deux demandes de subvention des Syndicats du Parc d'Orsay 3^e partie et du Val l'Orze. renvoyé à la C^{ie} des Baux pour nouvelle étude.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des publicités officielles relative à un contrat de publicité. Le Conseil refuse ce contrat

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Commandant de la Brigade de Gendarmerie relative à des panneaux et une lanterne de signalisation. Le conseil accepte la pose de la lanterne, ajourne la pose des panneaux

Médaille Archange vote de crédits

Le conseil accepte le rebutage du coin de la Médaille Archange qui doit être exécuté par les Monnaies et Médailles au prix indiqué de 350 francs, vote les crédits à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours

Chomage

Le conseil désigne M. M^{rs} Heroux et Hermaessière conseillers Municipaux pour faire partie de la Commission de chomage.

Fête du 11 novembre

Le conseil décide de faire la fête du 11 novembre comme les années précédentes - Départ du cortège au monument aux Morts à 10 heures 30 de la Mairie.

Legs Salmon vote de crédits

Le conseil vote les crédits nécessaires aux libéralités du legs Salmon omis au budget de 1934 soit : Entretien du monument Salmon à M^{rs} Mégret. 125 francs - Entretien du caveau à M. Fouvet 25 francs. subvention à la Fanfare 100 francs - subvention à la C^{ie} des Pompiers 100 francs -

Supplément pour prolongation de la cantine aux instituteurs

Le conseil alloue à M^{rs} Richard à M^{me} Richard à M. Daré, à M^{me} Daré la somme de 150 francs - à M. Veylet 100 francs à M^{me} Gauthier et M^{me} Bayol la somme de 50 francs, soit au total 300 francs (somme prévue à l'additionnel de 1934 pour supplément indemnité prolongation de la cantine)

marché Delagrave

Le conseil vote les crédits nécessaires à l'achat de 12 tables d'écrivant à la somme de 1720 francs. et autorise M^e le Maire à passer un marché de gré à gré avec la M^{rs} Delagrave.

Adjudication pour l'entretien des Bâtiments Communaux en 1935.

Le conseil décide qu'une adjudication aura lieu le 10 décembre à 11 heures à la Mairie d'Orsay pour l'entretien des Bâtiments Communaux en 1935 et désigne M. M^{rs} Bemerle et Marotte pour assister M^e le Maire à cette adjudication.

Adjudication pour l'enlèvement des ordures ménagères pour 3 années 1935 - 1936 - 1937.

Le conseil décide qu'une adjudication aura lieu le 10 décembre 1934 à 10 heures à la Mairie d'Orsay pour l'enlèvement des ordures pendant 3 ans 1935 - 1936 - 1937. désigne M. M^{rs} Bemerle et Marotte pour assister M^e le Maire à cette adjudication. à ajouter au cahier des charges la Villa des 2 gares, avenue Marie Edierese, rue des Villa Vandé - lotissement Le Coteau

Demande M. Thomas greffier,

Augmentation M^{me} Quillet. (Vote de crédits)

10/11 - 1934
Rue du Pont de Picre
et rue de Buisson
affaire Prévost

W.C. logements
commun
Institutes école
Maternelle.

Legs Farrat (1935)
(Bénéficiaire)

10/11. 1934

Apprentissage
gratuit
assurances

Enquête - 8 NOV - 1934
Reçu - 19

Le Conseil ou la demande d'indemnité supplémentaire de M. Thomas, greffier, vote le refus par 9 voix contre 5.
Le conseil reprenant sa délibération du 23 juin 1934 - décide de donner à M^{me} Quillet 450 fr par mois net au lieu de 425 + comme il avait été dit précédemment (à partir du 1^{er} juillet)
à prélever à l'article 20 du budget primitif de 1934 -
M. le Maire donne lecture d'un projet de délibération concernant l'élargissement de la rue de Buisson et la rue au Pont de Picre au droit de la propriété de M. Prévost.

Le conseil renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des chemins.
Le conseil, vu le devis de M. Colin architecte s'élevant à la somme de 7653 francs 72 pour l'établissement d'un W.C. commun au 2^e logement en annexe à la cage de l'escalier école Maternelle, accepte ce devis et décide de faire exécuter ce travail par les entrepreneurs ayant la charge de l'entretien des Bâtiments Communaux.

Le conseil, vu la liste d'inscription comprenant 4 noms (bénéficiaires du legs Farrat) pour 1935 et qui sont V^{me} Brossard, V^{me} Beaudoin, V^{me} le Moullec, V^{me} Bardou procède à l'élection au bulletin secret.

Votants 14 - Majorité absolue 8 -
Ont obtenu: M^{me} V^{me} Brossard 8 voix
V^{me} Beaudoin 4 d°
V^{me} Bardou 2 d°
V^{me} le Moullec " "

M^{me} V^{me} Brossard ayant obtenu la majorité absolue, est bénéficiaire du legs Farrat en 1935 -

Le conseil vu la liste d'inscription pour l'apprentissage gratuit en 1935. ne comportant aucun candidat (annule les crédits).

Assistance aux femmes en couches 3 admissions
Assistance aux vieillards et infirmes 4 demandes accueillies
Assistance médicale gratuite: à ajouter à la liste M^{me} Alavoine rue Audin enfants Bertrand, M. Reygaert, M^{elle} Audigic, enfants Begrain - 1 rejet.

L. Cadot
G. J. J. J.
G. J. J. J.
G. J. J. J.

Séance du 15 décembre 1934.

L'an mil neuf cent trente quatre le mardi 10 décembre, convocation du conseil Municipal pour le Samedi 15 décembre 1934. à 14 heures 30 à la Mairie d'Orsay. pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.
Le Maire.

L. Cadot

L'an mil neuf cent trente quatre, le Samedi quinze décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay sous la Présidence de M^r Cadot Maire.
Étaient Présents: M^m Cadot Maire, Levasseur, Guy, Lefèvre adjoints. Leroux Bemerle, Vilain, Demouchy, Prevost, Dreux, Héberin, Hermabessière Dumas. x

Absents excusés: Delbès, Marotte, Blondel, Bertrand, Guillemard, Chouvenin Dupré.

Le Conseil, choisit pour secrétaire M^r Demouchy, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Correspondances

Le Conseil donne acte à M^r le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture. dont une lettre de M^r Matboukhi, avisant de l'envoi d'un rapport.

Chomeurs

M^r le Maire donne lecture d'une lettre du comité des chomeurs, demandant de leur accorder, du charbon, les soins gratuits, des vêtements chauds, des galoches et la cantine gratuite pour leurs enfants.

Le conseil autorise M^r le Maire à faire l'ouverture d'un crédit pour leur accorder les secours demandés; ces secours seront donnés sous le contrôle de la commission de chômage.

lettre Dumas

Le conseil renvoie à l'étude de la commission du terrains de jeux, une réclamation de M^r Dumas Président de l'Yvette Sportive, concernant les entrées sur le terrain de jeux.

lettre Jozereau

Le conseil renvoie à l'étude de la commission des pompniers une demande de M^r Jozereau, qui sollicite la pose d'une bouche d'incendie rue de Bellevue.

lettre 1^{er} du Gaz

M^r le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de la 1^{er} d'éclairage par le gaz concernant une formule nouvelle concernant l'emploi du coke
Le conseil décide de conserver la formule intégrale du contrat.

lettre Ericheux

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Ericheux, demandant qu'une partie de l'eau disponible du puits soit dirigée dans la pièce d'eau de l'hospice. Le conseil autorise M^r Ericheux à prendre l'eau disponible nécessaire pour alimenter la pièce d'eau, sous réserve de suppression en cas de baisse du puits ou de demande d'eau par ses tiers.

legs Gerovais

M^r le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r Desforges notaire au sujet du legs Gerovais, indiquant que vu la baisse des valeurs il est douteux qu'on puisse trouver à l'heure actuelle une somme suffisante pour payer les droits de succession, et que dans ces conditions il ne resterait rien pour payer le legs.

Demanda Planche et Trilay

Le conseil vu les demandes de secours formulées par M^m Planche et Trilay, demandant une aide pour leur fille, ^{qui suit} un cours de réafré- tissage dans une école, vote 100 francs à chacun de ses familles à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

écoles congés

Sur la demande des Maîtres et Maîtresses des écoles, le conseil donne un avis favorable à la demande des 2 jours de congé mobiles fixés au 24 décembre 1934 et au lendemain de la fête de la Rosière en 1935-

le 14 Janvier 1935
20 DEC 1934

Cantine scolaire.

Vote de crédits

24 janvier 1935

Borne fontaine n° 4

St Laurent

Entretien des monuments

Boursier et Blondin

au cimetière

Vote de crédits

6 JANV 1935

Demande de subvention

3^e partie Parc d'Orsay

Val l'Église

Chauffage central

Appartement des instituteurs

Vente de gadoues

du dépôt

Frais de déplacement

des pompiers résultant

des sinistres

Bail Pannetier

15 JANV 1935

Expropriation rue

du Buisson et rue

du Pont de Pierre

Envoyé le 16 JANV 1935

Reçu le 16 JANV 1935

Classement des voies

du lotissement Le Coteau

dans la voirie urbaine

2 JANV 1935

Érection en

Commune du

Hameau de Bozère

2 JANV 1935

Cession gratuite à la

Cne d'Orsay par la 1^{re}

Byonnaise

Convention du 24 mars 1931

Le conseil vote la somme de 400 francs à M^{me} Hougin pour la surcoût
lance de la cantine, pour la période de l'ouverture de la cantine de
novembre 1934, à avril 1935. à prélever sur les fonds libres de l'exercice
1935.

Le conseil décide de rétablir la borne fontaine de l'avenue St Laurent
et de la poser en face la bouche d'égout

Le conseil vote la somme de 30 francs par an à M^r Jouvot pour l'entretien
pour l'entretien du monument Boursier et 30 francs par an pour l'entretien
du monument Blondin à prélever sur les fonds libres de l'exercice en
cours.

Le conseil, vu le rapport de la commission des eaux, rejette par 8 voix
contre 5. la demande de subvention du Parc d'Orsay 3^e partie et Val l'Église
pour les canalisations d'eau.

accepte le principe de prendre un comptable pour la vérification des
comptes de la 1^{re} Byonnaise

désigne M^r Bemerte et Dreun pour la vérification des compteurs d'eau.

Le conseil, vu le devis présenté par M^r Colin architecte pour l'installation
du chauffage central dans les logements des instituteurs et institutrices
décide le renvoi de cette question au moment du vote du budget de 1935
sur la demande de M^r Dumas

Le conseil fixe à 7 francs le mètre cube le prix de vente des gadoues
du dépôt.

Le conseil, autorise M^r le Maire à passer une police d'assurance
au prix de 50 francs par an, pour les frais de déplacement des
pompiers résultant des sinistres. à prélever au crédit assurance des pompiers art 38^{ter}
Le conseil

autorise M^r le Maire à s'entendre avec M^r Pannetier pour la résiliation
de son bail avec la Commune pour la prairie des Flees, autorise M^r le Maire à
passer l'acte de résiliation. M^r Pannetier devra payer 1500 francs

Le conseil désigne pour représenter la commune devant le jury
pour les expropriations de la rue du Buisson et la rue du Pont de
Pierre. M^r Boussaint avoué et M^r Raoul avocat

Le conseil, vu la délibération du Syndicat du lotissement Le Coteau
Vu le procès verbal de réception définitive en date du 10 octobre
1934. donne un avis favorable au classement des voies du lotisse-
ment du Coteau (rue Pasteur et rue du Coteau) dans la voirie urbaine
publique, sous réserve que l'entretien des murs restent à la charge
des propriétaires.

Le Conseil, vu le dossier de demande d'érection en commune
du Hameau de Bozère, vu l'avis du commissaire enquêteur
donne un avis défavorable au projet d'érection en commune
du Hameau de Bozère.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M^r le Maire, concernant
la cession gratuite, qui doit être faite au profit de la commune

compte le 20/12-1934
app. le 14 mars 1935
conformément à la déclaration
de publicité publique en date
du 14 mars 1935.

d'Orsay par la S^{te} Lyonnaise des Eaux, de divers terrains et immeubles
conformément à la convention intervenue entre la Ville d'Orsay, et
cette société, le 24 mars 1931, titre 1^{er} article 1.

Délibéré,
Vu la délibération prise par le Conseil Municipal de la Ville d'Orsay
le 14 mars 1931 relative à la convention ci-après énoncée.

Vu la convention intervenue entre la S^{te} Lyonnaise des Eaux et la Ville
d'Orsay le 24 mars 1931, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Autorise M. Louis Cadot Maire de la commune d'Orsay, à passer tous actes
de cession gratuite par la dite S^{te} Lyonnaise des Eaux, au profit de la
Ville d'Orsay, des biens appartenant à la dite société et notamment les suivants
Territoire d'Orsay : 401 m. carrés de terrain planté en bois le long du
ruisseau des Hucheries, commune d'Orsay, Seine et Oise, lieu dit "Le Champier
de la Boissière ou de la Poussinière" faisant partie du n° 318 de la section F.
du cadastre et limité par 8 bornes en grès.

2° Un terrain de 19 ares 6 centiares en nature de bois taillis, contigu à la
précédente parcelle, faisant également partie du n° 318 de la section F.

3° Un terrain de 427 m² le long du ruisseau mitoyen des Hucheries, déjà
nommé, délimité par 7 bornes en grès, et faisant partie des n° 310 et 315
de la section F. du cadastre.

4° Un terrain de 57 m² le long du dit ruisseau des Hucheries, délimité
par 3 bornes en grès et faisant partie du n° 317 de la section F du cadastre

5° Un terrain de 24 m² sis au même lieu dit, délimité par 3 bornes en grès
et faisant partie du n° 309 de la section F du cadastre.

6° Un terrain de 22 ares 51 centiares, au Guichet, lieu dit "Les Jours"
tenant; du nord au chemin du Guichet à Bozère, du midi à M^{me} Large
à M^{lle} Désirée Goupillon, et à divers et à M^r Vosgeois.

7° Un terrain de 10 ares 54 centiares, Champier du Guichet, tenant
d'un côté à M^r Large d'autre côté à M^r Guillemain, d'un bout à la par-
celle ci-dessus désignée sous le n° 62 et d'autre bout à M^r Vilain.

8° Une parcelle de terrain d'une contenance de 60 m² lieu dit "Le Petit
Plan" ou "La Cote de Corbeville" acquis à M^r Camille Louis Lamoureux
cultivateur, et M^{me} Stéphanie Virginie Delaunay son épouse pour tenir;
par devant au chemin d'Orsay à Corbeville, sur une façade de 9,75
au fond au surplus du terrain réservé par M^r Camille Louis Lamoureux
et M^{me} Stéphanie Virginie Delaunay, sur une longueur de 10 m²⁵ à
gauche au même, sur une longueur de 6 mètres et à droite à M^{me}
M^r Guillemain sur une longueur de 6 mètres; et le droit, à perpétuité
pour la société d'établir sur le surplus du terrain de M^r Lamoureux
une conduite de tuyaux partant du côté sud de la partie du terrain
vendu et aboutissant au chemin du Guichet, en longeant
le terrain de M^{me} Depouey, à 1 mètre de la limite.

9° Les drains, puits, captage, et réservoirs d'accumulation existants
sous les terrains désignés sous les n° 1 à 5 ci-dessus.

- 10° Les terrains, puits, captages, réserve d'accumulation, existant sur les terrains désignés sous les n° 6 à 8 ci-dessus.
- 11° Un bâtiment à l'usage d'usine existant sur les terrains désignés sous les n° 6 à 8 ci-dessus.
- 12° Une pompe électrique à pistons avec tous ses accessoires existant dans le bâtiment ci-dessus désigné sous le n° 11.
- 13° Les canalisations d'eau existant dans le sous-sol des rues de la Ville d'Orsay.

En conséquence, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet, élire domicile, accomplir toutes formalités, se faire remettre tous titres et pièces, faire toutes affirmations, signer tous actes et procès verbaux.

admissions: M^{me} Bertrand 14 allée du Grand Meuil 1^{ère} partie
 - 1° - M^{me} Marschal 26 rue de Paris 2^{ème} partie
 4 demandes accueillies: Séguin Eugène, Doucin Pauline, Laurent Jean
 M^{me} Davrême Anne

à ajouter à la liste: Louis Germaine, M^{me} Beaumont, Gufant Piton Gaus
 David Lucienne 18 ans, V^o Jambu, Lee Goff, Berthe Boujeu, M^{lle} Begrain
 Couprie Raymond.

Assistance aux
 femmes en couches
 Assistance aux
 Vieillards
 Assistance médicale
 gratuite
 Recu le
 Poursuivi au Conseil d'Etat
 Contre le jugement du Conseil de
 Préfecture interdépartemental
 du 10 novembre 1934 affaire
 Despêcher contre C^{no} d'Orsay
 Vote de Crédits

2 JANV 1935
 19

M^{le} le Maire fait donner connaissance du jugement du 10 novembre 1934, du Conseil de Préfecture interdépartemental, qui condamne la commune d'Orsay dans l'affaire Despêcher. Il expose les démarches qu'il a déjà entreprises en vue d'un pourvoi au Conseil d'Etat contre ce jugement. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, délibère, approuve l'action de M^{le} le Maire et l'autorise, lui donne pleins pouvoirs pour poursuivre cette affaire devant le Conseil d'Etat. Le conseil vote la somme de 2500 francs à titre de provision pour frais d'avoir au Conseil d'Etat, la dite somme devant être prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

L. Caillat
 4 membres
 J. Bernabé
 Allévier
 R. Prevost

Séance du 9 février 1935

L'an mil neuf cent trente cinq, le lundi quatre février, convocation des membres du conseil Municipal pour le samedi 9 février à 14h30 à la Mairie d'Orsay, pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire L. Caillat

à six heures, le samedi neuf février à quatorze heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M^r Cadot Maire.

Étaient Présents: M^m Cadot Maire, Guy, Lefèvre, adjoints, Loeroux - Lemerle, Demouchy, Prévost, Dreux, Héveine, Hermabessière, Delbès - Dumas, Marotte, Bertrand, Guillemard.

Absents excusés: M^m Vilain, Blondel, Dupré, Chouveau, Levasseur. Le conseil choisit, pour secrétaire M^r Guillemard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité sous les réserves suivantes. Annule la délibération concernant (entretien des monuments Bourcier et Blondin) - lire dans la délibération de classement des voies du lotissement du coteau (mur de soutènement en bordure des voies du lotissement).

autorise M^r le Maire à s'entendre avec M^r Gérard Octave expert comptable en vue de la vérification des factures de la S^te Byonnaise en y adjoignant M^m Dreux et Lemerle.

Le Conseil donne acte à M^r le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Goguet, demandant une borne fontaine à l'angle de l'avenue S^t Laurent face au lotissement du Val d'Orsay. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

M^r le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r Dumas Directeur du Syndicat du Parc d'Orsay (1^{ère} partie) demandant la pose de plaques de rues dans son lotissement.

Le conseil décide la pose de 17 plaques de rues, vote les crédits nécessaires à cet achat. décide que l'Avenue de la Gare, portera désormais le nom de "Avenue Farrat".

4 plaques Avenue Saint Laurent, 2 rue du Parc, 4 rue des Tracs 3 rue du Bocage, 4 Avenue Farrat.

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de la S^te Sud Bouicière, qui demande l'autorisation de construire une ligne H.T. de caractère absolument provisoire dans la prairie des Hés.

Le conseil donne l'autorisation.

M^r le Maire donne connaissance au conseil, d'une lettre de M^r le Préfet de Seine et Oise concernant les observations présentées au Conseil d'Etat et à la cour de Cassation au nom de M^{me} Besourd et de M^{me} Courtépée, contre le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la C^{ne} d'Orsay, qui comporte un tracé en ligne droite entre la route Nationale n°188 et l'avenue Saint Laurent.

Le conseil après examen de la question maintient le plan de la voie projetée dans la propriété tel qu'il a été voté par le conseil Municipal au moment de l'élaboration de ce plan.

Correspondances

Lettre Goguet

Lettre Dumas
plaques de rues
Vote de crédits.

Lettre Sud Bouicière

Lettre de M^r le
Préfet. Observations
du Conseil d'Etat
sur le plan d'aména-
gement.

lettre de M^r Duplan M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Duplan concernant la suppression de la borne fontaine située à l'angle de la rue de Versailles et de la rue du Buisson.

lettre Hermabessière

Le conseil, décide que la Commission des eaux examine une répartition plus équitable des bornes fontaines placées dans la commune.

M^r le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M^r Hermabessière demandant que le conseil admette comme bienfaiteurs de la Commune M^r et M^{me} Courtépée, et que leurs noms soient ajoutés sur la plaque des bienfaiteurs de la C^{me} dans la salle de la Mairie.

Le conseil, décide de ajouter les noms de M^r et M^{me} Courtépée, comme fondateurs de l'orphelinat S^{te} Suzanne.

lettre Hermabessière
Vote de crédits

Le conseil après avoir entendu la lecture de la lettre de M^r Hermabessière au sujet du danger que présente la circulation à l'angle de la rue du Buisson et de la rue du Pont de Pierre, et demandant la reprise des pourparlers à l'amiable avec M^r Pécourt pour l'élargissement de la rue du Pont de Pierre, propose après discussion par 11 voix pour 2 voix contre et 1 abstention de traiter avec M^r Pécourt en lui allouant une somme de 10000 francs, à titre d'indemnité et de dépréciation de sa propriété et pour la reprise du terrain nécessaire à cet élargissement. La clôture de sa propriété devant être remise en état au frais de la commune, qui est évalué à 3000 francs.

M^r Pécourt devant donner sa réponse d'acceptation à M^r le Maire si M^r Pécourt accepte ce prix, le conseil autorise M^r le Maire à faire le nécessaire pour passer tous actes - et vote un crédit de 13000 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

lettre de M^r Dumas

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Dumas, relative à la fourniture d'eau à la C^{me} de Villebon, M^r Dumas rappelle que le dossier de demande d'avis et d'arbitrage de cette question a été remis à M^r le Préfet le 25 octobre 1934, et que depuis cette date il n'a pas été donné de réponse.

Le conseil invite M^r le Maire à demander une réponse, et en l'urgence de la question, avant la fin de février 1935.

lettre du syndicat agricole d'Orsay.

Le conseil, après avoir eu connaissance d'une lettre du syndicat agricole d'Orsay, demandant la pose d'une prise d'eau sur le plateau de Mondétour, décide la pose d'une bouche d'eau sur le plateau de Mondétour, pour alimenter en eau les fermiers et habitants des fermes, en demandant une participation à M^r Borin lotisseur.

lettre du Comité des monuments Pierre 1^{er} de Serbie et Alexandre 1^{er} de Yougoslavie

Le conseil vote à l'unanimité moins une voix la somme de 50 francs au comité du Monument Parisien aux Rois Pierre 1^{er} de Serbie et Alexandre 1^{er} de Yougoslavie

Vote de crédits.

Le conseil vote la somme de 100 francs pour l'attribution d'un lot "dit lot du Conseil Municipal d'Orsay" pour la tombola de la Caisse des écoles.

Comité caisse des écoles

Vote de crédits
22/2. 35

Lettre Dumas
Chomage.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Dumas, relative à l'inquiétude au point de vue social, mais financièrement au point ^{de vue} communal, que crée le chômage dans notre commune, et demande au conseil d'émettre le vœu suivant (acquis à l'unanimité des membres présents)

Considérant la progression constante du chômage dans notre commune du double de l'année précédente et sans aucun moyen de l'endiguer.

Considérant que cette situation rend critique l'équilibre du budget communal et la vitalité même de la commune.

Considérant que par devoir social et humanité, notre commune ayant créé une caisse de chômage, ce fait révèle être aujourd'hui pour elle une pénalisation compromettant dangereusement l'équilibre du budget et la vitalité collective de la commune.

Déclare ne plus pouvoir accepter la charge financière des malheureux atteints plus que d'autres par la crise économique, étant inadmissible que le chômage cette calamité nationale ne soit pas entièrement à la charge de la Nation.

Sollicite que financièrement l'Etat seul alimente les caisses de chômage.

Déclare à cette condition continuer à assumer la charge morale et administrative suffisamment importante et délicate de la Caisse de chômage.

Vote de crédits

22/2, 1935

Le conseil vote la somme de 548 francs par mois (y compris les assurances sociales) à M^{lle} Janois Janine employée auxiliaire à partir du 16 janvier 1935 - (crédit prévu à l'art 1. du budget primitif de 1935.

vote à M. Heuriot la somme de 200 francs par an pour l'allumage de la lampe électrique de l'église. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Demande de
l'Yvette sportive

Le conseil, vu la demande de l'Yvette Sportive vu le rapport de la Commission administrative du terrain de jeu décide, de faire remplacer les vitres du vestiaire, et de les garantir par un grillage, le nettoyage du terrain et du vestiaire une fois tous les 15 jours, couper le gazon chaque fois que cela sera nécessaire terminer l'allée de la porte d'entrée au terrain de jeu en y amenant le machefer nécessaire provenant des calorifères de la Mairie et des écoles, terminer la voie d'accès qui part du B^d de la terrasse avec quelques tombereaux de pierres et de machefer, installer une piste de sauts, ce travail sera fait par les cantonniers. remplacer les filets de buts pour le 1^{er} septembre prochain. Améliorer la profondeur des puits établir un placard au vestiaire pour les objets médicaux et les objets nécessaires aux sports.

M. Demouchy horticulteur est chargé de s'occuper des broomies et de faire un gazonnement à l'emplacement des buts la commission devra ^{rendre} sur place pour faire une visite générale du terrain de jeu.

Mur de clôture de
M^e Hbue Place du
Guichet.

Vote de crédits

21/2

Le conseil, vu le devis du projet de construction d'un mur mitoyen entre la propriété de M^e Hbue 36 rue de Versailles et celle de la commune à la Place du Guichet, accepte ce devis s'élevant à la somme de 5314 fr. 89 (déduit de rabais de l'entrepreneur chargé de l'entretien des rues, quais et Places publiques) vote les crédits nécessaires, et autorise M^e le Maire à faire faire ces travaux par l'entrepreneur chargé de l'entretien, et autorise à passer une convention entre M^e Hbue et la commune pour la mitoyenneté du mur de soutènement à établir.

Projet d'établissement
d'une canalisation rue
des sources

Vote de crédits

22/2. 1935

Le conseil, vu le devis de M^e Gabriel entrepreneur de travaux publics à Orsay, sur le projet d'établissement d'une canalisation rue des sources, ayant pour but actuel d'assainir le front bas au droit de la propriété de M^e Capostolle et pouvant ultérieurement être raccordé à un égout général, accepte ce devis, décide de remplacer les 2 tampons en fonte par des 2 tampons en grès, réduire la hauteur des cheminées à 2^m 80 environ au lieu de 3^m 80, vote les crédits nécessaires s'élevant à la somme de 5487 francs, autorise M^e le Maire à passer un marché de gré à gré avec M^e Gabriel pour l'exécution de ce travail. Cette somme à prélever à l'article entretien des chemins vicinaux

Travaux de couverture
à effectuer à l'église
sur le petit comble
côté nord

Vote de crédits.

22/2. 1935

Parc d'Orsay
3^e partie
réfection des voies
du lotissement

Le conseil, vu le devis de M^e Colin architecte relatif aux travaux de couverture à effectuer à l'église, sur le petit comble côté nord s'élevant à la somme de 3019,26, accepte ce devis, vote les crédits nécessaires à prélever à l'article "Entretien des bâtiments communaux", autorise M^e le Maire à faire exécuter ce travail par l'entrepreneur chargé du service d'entretien.
M^e le Maire soumet au conseil un projet de travaux ainsi que le devis estimatif, destiné à remettre en état les rues du lotissement du Parc d'Orsay 3^e partie en vue de leur classement dans la voirie urbaine. M^e Dumas fait remarquer qu'une erreur a été constatée par lui au sujet de la participation de la C^{ne} à ses travaux, et renvoie cette affaire en vérification au Directeur du syndicat pour rectification.

Fixation de la
date de l'élection
de la Rosière

Le conseil fixe la date du 10 mars 1935 à 14 h. 30 à la Mairie d'Orsay pour l'élection de la Rosière.

Élimination de
la Mairie

Le conseil, renvoie à l'étude de la commission des fêtes un projet nouveau d'illumination de la Mairie pour les fêtes publiques, présenté par M^e Colin architecte.

Création d'une
nouvelle classe école
des filles

Le conseil, vu le devis présenté par M^e Colin architecte sur le projet de création d'une nouvelle classe à l'école des filles, ajourne à la prochaine séance cette affaire ou l'honorable Gardien.

Rapport Marboulton

renvoyé à la prochaine séance.

lettre Dehais

14 mars
18 mars

M: le Maire donne lecture d'une lettre de M: Dehais, demandant
35 en location la Prairie des Hles. au prix de 300 francs pour la première
35 année et 400 francs à partir de la 2: année. pour la partie comprise
entre le ruisseau et la rue Mademoiselle; pour l'autre partie M: Dehais
s'engagerait à la défricher, à condition que l'on la lui laisse
gratuitement pendant la durée du bail.

Le conseil invite M: le Maire à demander à M: Dehais des
précisions plus claires pour cette location, autorise M: le Maire
à louer la 2^{ème} partie de la Prairie des Hles. 1^{ère} année 400 francs
années suivantes 500 francs (étant entendu que M: Dehais ne
devra faire aucune sous location.

Bail Pannetier

14 mars
18 mars

35 Le conseil, vote la somme de 160 francs pour la réalisation du
35 bail Pannetier, Prairie des Hles, étant entendu que cette somme
35 sera remboursée par M: Pannetier avec les 1500 francs déjà dus.
à prélever à l'art 91 du budget primitif en cours.

lettre M: Delbes

14 mars 35
18 mars 1935

M: le Maire donne lecture d'une lettre de M: Delbes, concernant la
dénomination de l'impasse qui commence entre les n: 41 et 43 de
la rue de Versailles, et comme conséquence la pose d'une plaque indica-
trice. (longueur de la voie 150 mètres) M: Delbes demande de bien
vouloir lui indiquer s'il s'agit d'une voie urbaine, d'un chemin rural
reconnu ou d'un chemin rural non reconnu.

M: le Maire donne ensuite lecture d'un rapport établi par M: l'ingénieur
Vicinal sur cette question, dont voici la conclusion.

Il y a donc lieu de conclure que l'impasse et son prolongement
latéral, constituent une voie urbaine de la commune d'Orsay, dont
le caractère public résulte d'une situation de fait et non d'un
classement par arrêté Préfectoral. Il fait remarquer que le caractère
urbain d'une voie s'acquiert soit par une situation de fait, soit
par un arrêté de classement, mais les deux modes se valent.

Il y a donc lieu de porter cette voie sur la nomenclature des rues
publiques de la commune d'Orsay dont elle a l'entretien.

Le conseil, décide de donner le nom à cette impasse de:
"Impasse des Planches" décide de poser une plaque à
l'entrée de la dite, et vote les crédits nécessaires à cet
achat, demande à M: le Maire de faire établir une
nomenclature des rues à entretenir.

lettre S: Bournaise

M: le Maire donne lecture d'une lettre de la S: Bournaise
relative au débit du puits artésien qui n'est plus à
l'heure actuelle que de 2945 m³ environ par 24 heures.
Le conseil décide de faire un jaugeage du puits à la
fin du mois de mars, en présence des membres de la
commission des eaux.

Date des fêtes

Le conseil fixe ainsi qu'il suit les dates des fêtes pour 1935 -
Rosière 19-20 et 26 mai. S: Laurent 11 août. Fête au Guichet 8 septembre.

Purge des hypothèques M: le Maire fait donner connaissance au conseil d'une lettre en date du 11 février 1935 de M^e Boussault avoué, relative aux travaux à demander à M: le Conservateur des hypothèques de Versailles, touchant la délivrance des états des transcriptions grevant les immeubles désignés au jugement.

14 mars 1935
18 mars 1935
en ce qui concerne acquisition inférieure à 2500 fr

Il résulte de cette lettre que M: le Conservateur demande si la Commune ne pourrait prendre à sa charge le risque de ne pas faire purger les immeubles, étant donné la faible valeur des parcelles expropriées.

Le conseil, considérant que les propriétaires sont tous connus et que la Commune peut sans danger dispenser le conservateur de la purge des hypothèques.

Délibère: décide de dispenser M: le Conservateur des hypothèques des formalités de purge pour tous les immeubles sans exception compris dans l'expropriation (sous réserve de l'approbation Préfectorale).

Travaux de carrelage Cuisine Directrice et Institut école maternelle

Le conseil, autorise M: le Maire à faire exécuter les travaux par les entrepreneurs de l'entretien des écoles, carrelage de deux cuisines, et remplacement d'une poutre, école maternelle.

Avouant à la Convocation des Baux

M: le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de la S^{te} Lyonnaise des Baux concernant l'index électrique I et le remplacement par un nouvel index J. Le conseil renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des Baux.

15 mars 1935
19

Lettre de M: Cadot Maire. Messieurs, Dans la dernière séance, il m'a été reproché par M: Delbes, de dilapider les fonds de la commune au sujet des expropriations de la rue du Buisson, cette accusation malveillante à mon adresse a été reproduite de façon ironique dans le Journal d'Orsay.

Je tiens à préciser que cette intervention mal fondée, n'a rien de douteux par elle-même, elle est régulière d'après ces sortes de procédures et se chiffre par une dépense de 270 francs plus les lettres recommandées, ce qui fait pour toute l'exécution des avisements la somme de 305 francs.

Je me permets d'ajouter que je suis très heureux de n'avoir pas voté le projet des eaux qui lui, laisse environ 100000 francs de déficit par an, si j'avais commis ce geste le reproche de dilapider les fonds des contribuables se justifierait peut-être. Pour que les lecteurs du Journal d'Orsay puisse faire la mise au point, je demanderai à la Direction de vouloir bien insérer ma protestation.

Fourniture d'eau à Villebon.
lettre de M: le Préfet

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre en date en date du 8 février 1935 de Monsieur le Préfet de Seine et Oise, comme

15 mars 1935

22 mars 1935

à la demande d'intervention de M^r le Préfet pour la vente de l'eau du puits artésien d'Orsay à la Commune de Villebon, et d'une lettre de la S^{ie} Byonnaise répondant à M^r le Préfet, comme suite à l'entretien que la Société Byonnaise avait eu avec M^r Brasseur au sujet du différend existant entre la S^{ie} Byonnaise et la C^{ne} d'Orsay, au sujet de la vente d'eau du puits artésien d'Orsay à la Commune de Villebon.

Parc d'Orsay
3^e partie
réfection des voies
du lotissement avec
participation de
la Commune.

Le Conseil, ~~delibéré~~, décide de porter ce différend devant le Conseil de Préfecture par 15 voix pour et 1 contre.

M^r le Maire soumet à nouveau au conseil un devis estimatif destiné à remettre en état les rues du lotissement du Parc d'Orsay (3^e partie) après avoir donné de nouvelles explications fournies par M^r Pourès Directeur du Syndicat.

Le conseil accepte le devis de ces travaux s'élevant à la somme totale de 28371,54 - dont 12582⁺,22 à la charge de la Commune et 15789⁺,32 à la charge du syndicat.

Le conseil vote la somme de 12,582⁺,22 à prélever à l'article du budget - Subvention aux lotissements pour entretien - éclairage etc -

M^r le Maire est invité à demander à M^r Pourès Directeur syndicat justification des Comptes.

Rapport Marbottin

M^r le Maire fait donner lecture par M^r Guy adjoint du rapport de M^r Marbottin, au sujet de la vente de l'eau disponible du puits artésien d'Orsay à la C^{ie} Gal^e des Eaux - qui conclut par l'échec des pourparlers engagés

 Desbès

Séance du 17 mai 1935.

Du lundi 13 mai 1935 -
Convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi
17 mai 1935 à 20 heures 30 à la Mairie d'Orsay
pour l'élection d'un Maire et des adjoints
Le Maire.

Election du Maire et des adjoints
Installation du Conseil Municipal

L'an mil neuf cent trente cinq, le vendredi 17 mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Oray, (se sont réunis) par le bureau électoral des 12 mai 1935, dans la salle de la Mairie, (se sont réunis) sur la convocation adressée par le Maire conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

étaient Présents Messieurs les Conseillers Municipaux.

1 Decauville	9	Jourat	17	Nantrez
2 Blanchet	10	Favre	18	Courtin
3 Leroux	11	Croc	19	Cholet
4 Magnier	12	Leborgne	20	Boutoute
5 Chartier	13	Boussaint	21	Frulenne
6 Flusin Excusé	14	Hennegrave	22	Deschamps
7. Lefèvre	15	Begoon	23.	Dupré
8. Elbès	16	Bouquin		

Absents: M^{rs} Flusin

La séance a été ouverte à 8 h. 45 et on procède à la nomination d'un Président de séance

M^r Blanchet le plus âgé des membres du conseil a pris la Présidence
Le Conseil choisit pour secrétaire M^r Deschamps

Election du Maire

1^{er} tour de scrutin

Le Président après avoir donné lecture des articles 76 - 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
à déduire bulletins blancs :	7
Reste pour les suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

ont obtenu	} Decauville	15 voix
		voix
		voix
		voix

M^r Decauville ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire
Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

ont obtenu	}	voix
		voix
		voix
		voix

M^r ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Le 3^e tour de scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu }

M^r
M^r

ayant obtenu la pluralité des voix a été élu Maire.
a été immédiatement installé.

voix
voix
voix

Election du 1^{er} adjoint

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes et sous la Présidence de M^r Secauville élu Maire à l'élection du 1^{er} adjoint
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 22
à déduire bulletins blancs: 6
Reste pour les suffrages exprimés: 16
Majorité absolue: 9

ont obtenu }

Chartier

16 voix
voix
voix
voix

M^r Chartier

ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint
2^e tour de scrutin

Le second tour a donné les résultats suivants:

nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
Bulletins Blancs:
Reste pour les suffrages:
Majorité absolue:

ont obtenu }

M^r

ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint
3^e tour de scrutin

voix
voix
voix

Le 3^e tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
Bulletins Blancs:
Reste pour les suffrages exprimés:

ont obtenu: }

M^r

ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé

1^{er} adjoint.

Election du 2^e adjoint.

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes à l'élection d'un 2^e adjoint.
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	22	
à déduire bulletins blancs:	6	
Reste pour les suffrages exprimés:	16	
Majorité absolue:		9 voix

ont obtenu } Chartier

M. Chartier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e adjoint
2^e tour de scrutin

~~Le second tour a donné les résultats suivants:~~

~~nombre de bulletins trouvés dans l'urne:~~

~~Bulletins blancs:~~

~~Reste pour les suffrages exprimés:~~

~~Majorité absolue:~~

~~ont obtenu }~~

~~M.~~

~~ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e adjoint
3^e tour de scrutin~~

~~Le 3^e tour a donné les résultats suivants:~~

~~Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:~~

~~Bulletins blancs:~~

~~ont obtenu }~~

~~M.~~

~~ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé 2^e adjoint~~

Election d'un 3^e adjoint

M. le Maire fait observer qu'en raison des travaux toujours croissants de la Mairie et de la loi du 24 juillet 1923, il propose la nomination de deux adjoints supplémentaires.

Le Conseil, oui: l'exposé du Maire et en vue d'assurer la bonne exécution des multiples services Municipaux

Délibère: Il est créé, pour la durée de mandat du conseil Municipal deux postes supplémentaires d'adjoints.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence du Maire à l'élection d'un 3^e adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 22
 à déduire Bulletins blancs: 6
 Reste pour les suffrages exprimés: 16
 Majorité absolue: 9

ont obtenu } Lecorgne 16 voix
 voix
 voix

M. Lecorgne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^e adjoint
 2^e tour de scrutin

Le second tour a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne;
 Bulletins blancs
 Reste pour les suffrages exprimés:
 Majorité absolue:

ont obtenu } voix
 voix
 voix

M. ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^e adjoint
 3^e tour de scrutin

Le 3^e tour a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne;
 Bulletins blancs:

ont obtenu: } voix
 voix
 voix

M. ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé 3^e adjoint.

Election du 4^e adjoint

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes à l'élection d'un 4^e adjoint:

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants: 22
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 22
 Bulletins Blancs 7
 Reste pour les suffrages exprimés: 15
 Majorité absolue 8

ont obtenu: } Deschaux 15 voix
 voix
 voix

M. Deschaux ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^e adjoint
 2^e tour de scrutin

